

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE****1. Champs d'application**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes commandes passées par l'acheteur auprès du vendeur et à tous nos contrats de vente, en ce compris toute prestation de services accessoire. Ces conditions générales de vente excluent, à défaut d'accord écrit du vendeur, toutes les conditions générales et particulières d'achat de l'acheteur. Aucune dérogation aux présentes conditions ne sera admise, sans confirmation écrite du vendeur. Toutes commande, directe ou indirecte, ne sera acceptée par le vendeur que par la confirmation écrite de celle-ci à l'acheteur ou par la livraison effective des produits.

**2. Prix et paiement**

Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent hors TVA et toutes autres taxations/charges éventuelles. Le prix de vente est le prix indiqué à nos tarifs en vigueur le jour de la conclusion de la vente ou celui repris dans nos offres ou celui en vigueur lors de la passation de la commande. En vue du paiement des produits vendus, le vendeur se réserve le droit d'exiger la constitution, à son choix, de garanties, telles que, par exemple, traite, cheque certifié, garantie bancaire. L'acheteur autorise le vendeur à réviser le prix de vente global convenu, à concurrence d'un montant maximum de 30% de ce prix en fonction de l'augmentation, entre autres, entre la conclusion de la vente et son exécution, du coût réel des paramètres suivants: produits, matières premières, salaires, énergie et variation du cours entre la devise d'achat des matières premières et/ou produits et la devise de vente des produits, étant entendu que ces paramètres s'appliquent à concurrence de la partie du prix correspondant aux coûts qu'ils représentent. Sauf stipulation contraire, toutes nos factures sont payables en Euro, sans escompte au comptant, au siège social du vendeur. Toutes réclamation relative à la facture doit, sous peine d'inopposabilité, être notifiée au vendeur, par lettre recommandée à la poste, au plus tard dans les 10 jours de sa réception, à défaut de quoi elle ne sera pas pris en compte. En cas de non-paiement de toute facture à son échéance, l'acheteur sera redevable au vendeur, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts conventionnels de retard au taux de 12% l'an et d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant de la facture, avec un minimum de 75€. En cas de non-respect par l'acheteur d'une seule échéance de paiement, pour quelque raison que ce soit, tout règlement ultérieur s'effectuera lors de la passation de la commande. En outre, le vendeur se réserve dans ce cas le droit de suspendre l'exécution des autres commandes en cours jusqu'à complet paiement des montants dus.

**3. Livraison**

Nos produits sont standard en départ-usine sur le site de production de Puurs.

**4. Réserve de propriété**

Les produits livrés restent la propriété du vendeur, jusqu'au complet paiement du prix, en ce compris, le cas échéant, les intérêts de retard et l'indemnité forfaitaire précités. A défaut de paiement du prix à l'échéance, le vendeur a le droit de reprendre les produits aux frais de l'acheteur, même s'ils ont déjà été modifiés ou incorporés par ce dernier. Jusqu'à complet paiement des produits, l'acheteur ne peut ni les revendre, ni les donner en gage sans l'accord préalable et écrit du vendeur. L'acheteur s'engage à avertir le vendeur de toute saisie pratiquée par un tiers sur les produits vendus dont le prix n'est pas intégralement payé. De même, l'acheteur s'engage à informer immédiatement le vendeur au cas où les produits livrés et impayés se trouveraient dans des lieux pris en location par lui. Les devis, dessins, croquis et, plus généralement, tous documents transmis avec les offres du vendeur demeurent sa propriété et ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers.

**5. Garantie**

L'acheteur à l'obligation, lui-même ou par mandataire, de vérifier les produits lors de leur livraison et de dénoncer à ce moment là tout vice apparent ou défaut de conformité affectant les produits livrés, à défaut de quoi ils sont censés acceptés. Toute dénonciation d'un vice caché affectant les produits livrés devra être notifiée au vendeur dans les 5 jours de sa découverte par l'acheteur ou à partir du moment où il aurait pu raisonnablement le découvrir, par lettre recommandée à la poste, à défaut de quoi aucune garantie ne sera fournie. Aucun produit ne peut être renvoyé au vendeur sans accord préalable et écrit de sa part. La garantie est d'une durée d'un an et se limite expressément soit à la réparation ou au remplacement du produit défectueux, soit à la restitution ou à la réduction du prix facturé, à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts généralement quelconques. En outre, la responsabilité du vendeur est exclue en cas de dommages causés conjointement par un défaut du produit livré et par la faute de la victime ou d'une personne dont la victime est responsable.

**6. Non-acceptation d'une commande – résiliation ou inexécution de la commande**

En cas de non-acceptation d'une commande et sans à avoir à en indiquer le motif, le vendeur ne sera tenu qu'au remboursement de l'acompte éventuellement perçu, à l'exclusion de tous dommages et intérêts généralement quelconques. Au cas où, avec l'accord écrit et préalable du vendeur, l'acheteur serait autorisé à annuler sa commande, il sera redevable d'une indemnité forfaitaire égale à minimum 25% du prix de la commande, hors TVA, avec un forfait de 250€ hors TVA.

**7. Force majeure**

La survenance de tout événement tel que, entre autres, toute interruption de production, de transport ou de livraison, grève, lock-out, embargo, guerre, attentat terroriste ou conséquence d'attentat, insuffisance de matières premières, épidémie, intempérie et, plus généralement, tout événement de nature similaire affectant le vendeur, ou ses fournisseurs, et retardant ou rendant impossible l'exécution de ses obligations, suspend l'exécution des obligations du vendeur. Le vendeur notifiera à l'acheteur la preuve de la survenance d'un cas de force majeure, dans les plus brefs délais. En aucune cas l'acheteur ne pourra réclamer des dommages et intérêts pour un cas de force majeure.

**8. Sous-traitance et cession**

Le vendeur pourra sous-traiter ou céder tout ou partie de l'exécution de la commande à un tiers, sans l'accord préalable de l'acheteur.

**9. Mise en œuvre des présentes conditions générales**

Le fait que le vendeur ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause, ou partie de clause, établie par les présentes conditions générales, ne peut en aucun cas être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement ou comme une remise en cause des autres conditions stipulées.

**10. Tribunaux compétents et droit applicable**

Les tribunaux de Anvers sont seuls compétents pour l'interprétation des présentes conditions générales et pour tout litige, de quelque nature qu'il soit, et seul le droit belge est d'application.

**11. Nullité ou inopposabilité**

La nullité ou l'inopposabilité de toute clause ou partie de clause ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la nullité ou l'inopposabilité des autres dispositions des présentes conditions générales.